



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Jacques LAFFONT  
Tél. : 04.67.27.11.85  
Mél : j.laffont@inao.gouv.fr

**Monsieur le Maire**  
Hôtel de Ville  
15 place de la Mairie  
30121 Mus

MAIRIE DE MUS

23 NOV. 2023

Vos réf. : LRAR 078-20233  
Nos réf. : JL/100/23  
Objet : Modification n°2 du PLU de Mus  
Pièce jointe :

Montpellier, le 20 novembre 2023

Courrier arrivé le

Monsieur le Maire,

Par courrier du 27 septembre dernier vous avez bien voulu me faire parvenir pour examen et avis le projet arrêté de deuxième modification du PLU de votre commune.

La commune de Mus est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégées (AOP) « Huile d'olive de Nîmes », « Olive de Nîmes » et « Taureau de Camargue ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Coteaux du Pont du Gard », « Gard », « Miel de Provence », « Pays d'Oc », « Terres du Midi » et « Volailles du Languedoc ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La PLU approuvé en mai 2019 a fait l'objet d'une première modification approuvée en décembre 2020. La deuxième modification porte sur la modification des conditions d'aménagements des opérations programmées, l'amélioration de la qualité de la densification urbaine, le confort thermique et la qualité architecturale des constructions, et la suppression d'emplacements réservés sur des opérations ayant été réalisées.

La modification ne comporte donc pas de réduction de surfaces agricoles ou de zones naturelles et n'entraîne pas de nouvelle consommation foncière ; les éléments modifiés ne sont pas de nature à porter atteinte aux sites et conditions de production des différents produits sous signe de qualité et d'origine.

Après étude du dossier, l'INAO n'a donc pas de remarques à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

La Directrice de l'INAO et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,  
Catherine RICHER

Copie : DDTM 30

